

# Informations détaillées sur la Bourse Henri Rieben de la Fondation

## **Principes de la « Bourse Henri Rieben »**

- La Fondation Jean Monnet pour l'Europe a créé en 2011 une bourse pour jeunes chercheurs dédiée à la mémoire du Professeur Henri Rieben, premier président de la Fondation, de 1978 à 2005, grand spécialiste du processus d'unification de l'Europe. Elle est dénommée « Bourse Henri Rieben ».
- La Bourse s'adresse à des étudiants de niveau doctoral avancé qui devront avoir au moins achevé la première partie de leur thèse, c'est-à-dire avoir déjà défini précisément le sujet ainsi que la problématique de la thèse. De plus, le sujet devra avoir été approuvé par l'université dont est issu le candidat.

La Bourse se fixe les objectifs suivants :

- encourager la consultation et l'exploitation des archives conservées à la Fondation
- soutenir des projets de recherche dans les différentes disciplines scientifiques, permettant une meilleure connaissance :
  - de la pensée, de la méthode et de l'action de Jean Monnet ou d'autres protagonistes de la construction européenne
  - du processus d'union des Européens entamé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et qui se poursuit toujours
- créer un réseau international d'*Alumni* de la Bourse.

Avertissement : les termes « boursier », « doctorant » et « chercheur » utilisés ici sont adoptés par commodité de langage et se réfèrent indifféremment à des personnes de sexe masculin ou féminin.

## **Conditions d'éligibilité**

- Etre doctorant immatriculé dans une université de Suisse ou de tout autre pays européen ou extra-européen. Préférence sera donnée aux candidats dont l'institution d'origine respecte les principes énoncés dans la Charte européenne du chercheur.
- Mener une recherche concernant le domaine de l'intégration européenne.
- Présenter un projet de recherche répondant aux objectifs précités de la Bourse.
- Etre recommandé par son directeur de thèse.
- Avoir une bonne compréhension de la langue française (connaissance passive exigée).
- Soumettre un dossier de candidature rédigé en français ou en anglais.

## **Durée de la Bourse**

- La Bourse sera accordée pour un mois au minimum et six mois au maximum, non renouvelable.
- Un ou plusieurs doctorants pourront se voir allouer la Bourse au cours d'une année académique donnée.

## **Mise au concours de la Bourse**

La mise au concours se fera annuellement par appel d'offres.

## **Dossier de candidature**

Le dossier, qui pourra être rédigé en français ou en anglais, devra inclure :

- une lettre de motivation du candidat, précisant la durée et les dates souhaitées pour le séjour à Lausanne
- un curriculum vitae et une liste des publications éventuelles
- une présentation succincte du projet de recherche (2-3 pages), indiquant le plan et le calendrier, ainsi que de la façon dont les archives de la Fondation seront utilisées le cas échéant
- une lettre de référence du directeur de thèse.

### ***Montant de la Bourse***

La Bourse représente une allocation forfaitaire de recherche couvrant les frais de séjour et de voyage. Elle a deux composantes :

- une allocation forfaitaire de CHF 3'000.- par mois afin de subvenir aux frais de séjour à Lausanne
- le paiement d'un déplacement aller-retour du lieu d'étude à Lausanne (classe économique en avion, 2<sup>e</sup> classe en train).

### ***Statut, activités et obligations du boursier***

- Une convention sera conclue entre le boursier et la Fondation
- Le boursier sera basé pour son travail à la Fondation, à Lausanne, où il sera présent durant les heures ouvrables, poursuivant ses recherches
- Il sera responsable de préparer sa venue et son séjour à Lausanne (formalités légales, déplacement, logement, etc.).
- L'encadrement scientifique du boursier sera assuré par son directeur de thèse. L'encadrement à la Fondation concernera la mise à disposition des archives, comme pour les autres chercheurs y venant.
- Dans le cadre de ses activités, la Fondation pourra demander au boursier de présenter l'état d'avancement et le résultat de ses travaux.
- A l'issue de son séjour, le boursier remettra à la Fondation un rapport d'activités (une page) et un rapport scientifique (3 à 5 pages au maximum), rédigés en français ou en anglais. Il remettra également à la Fondation une copie de ses travaux une fois ceux-ci achevés. Lors de la publication de la thèse, il mentionnera le soutien de la Fondation.

**Pour toute question concernant les ressources documentaires dont dispose la Fondation, prière de s'adresser à Mme Françoise Nicod, responsable des archives ([francoise.nicod@fjme.unil.ch](mailto:francoise.nicod@fjme.unil.ch) ; tél. +41 / 21 / 692 20 97).**

**Pour toute question générale relative à la Bourse, prière de s'adresser à M. Gilles Grin, vice-directeur ([gilles.grin@fjme.unil.ch](mailto:gilles.grin@fjme.unil.ch) ; tél. +41 / 21 / 692 20 93).**